



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

05/02/2019



0000150581

LA GARDE DES SCAUX,
MINISTRE DE LA JUSTICE

Paris, 01 FEV. 2019

Madame la Contrôleure Générale,

Par courrier du 3 juillet 2018 vous avez bien voulu me transmettre le rapport de votre visite effectuée du 3 au 6 avril 2018 au centre éducatif fermé (CEF) d'Allones (Sarthe) et je vous en remercie.

Vous avez constaté au sein de cet établissement une prise en charge éducative de qualité.

Vous avez également pointé les améliorations apportées depuis votre dernière visite datant de 2012, notamment quant à la professionnalisation du personnel.

Vous avez ainsi valorisé l'expérimentation de l'association gestionnaire, l'existence de moyens et de locaux adaptés à la mission, la présence des autorités au sein de ce centre, l'existence de documents pédagogiques collectifs élaborés et précis, la bonne tenue des dossiers, la qualité de la procédure d'admission, la réalisation dans la concertation du projet individuel de prise en charge, la place privilégiée accordée à la famille, la scolarité individualisée s'inscrivant dans une recherche active d'insertion professionnelle, la richesse et la diversité des activités culturelles et de loisir ouvertes sur l'extérieur, la prise en compte de l'accès à la santé, la gestion des transgressions alliant sécurité et éducatif, une préparation de la sortie investie par l'équipe éducative avec un développement permanent du réseau. Vous avez conclu, de toutes ces observations, que les droits fondamentaux des mineurs s'en trouvaient particulièrement respectés.

Vous avez également relevé plusieurs bonnes pratiques mises en œuvre par cet établissement :

- la distribution dès l'arrivée de fascicules bien rédigés, d'une conception à la fois ferme et bienveillante, facilitant la compréhension du jeune placé au CEF, dans un esprit contractuel où les droits et les devoirs sont définis,

Madame Adeline HAZAN
Contrôleure générale des lieux
de privation de liberté
16/18 quai de la Loire
CS 70048
75921 PARIS CEDEX 19

- la mise en place de séjours dans des familles d'accueil pour les mineurs qui n'ont plus de liens avec leur famille,
- la conception d'un règlement de fonctionnement et d'un référentiel entremêlant le respect de règles comportementales et l'investissement éducatif et y attachant à la fois des récompenses matérielles et des gains en autonomie,
- la vigilance de l'équipe quant à l'application de sanctions éducatives et non simplement privatives.

Vous avez attiré mon attention sur plusieurs points.

➤ **Concernant les adaptations à la mixité**

Vous recommandez, l'intégration rapide dans le projet d'établissement des adaptations liées à la mixité.

Il me paraît important de porter à votre connaissance que si l'expérimentation de la mixité a débuté en février 2018 pour une durée d'un an les résultats de l'évaluation du travail mené dans ce cadre ne seront intégrés au projet d'établissement qu'en mars/avril 2019. Par ailleurs, du fait d'un changement d'encadrement (CSE et Direction) le projet d'établissement est en cours de réécriture.

➤ **Concernant la signalisation matérielle du CEF à l'entrée de la rue**

Vous préconisez que le centre éducatif fermé soit indiqué à l'entrée de la rue par un affichage adapté.

Je vous informe que cette recommandation est aujourd'hui réalisée.

➤ **Concernant l'exhaustivité des dossiers des mineurs**

Vous recommandez que les dossiers des mineurs placés en centre éducatif fermé retracent les actions suivies par le jeune pendant son placement

Je vous informe que cette recommandation est aujourd'hui réalisée.

Vous recommandez que le contenu des dossiers individuels soit plus exhaustif s'agissant de réunir les écrits réalisés suite à des incidents impliquant un jeune.

Je vous informe que cette recommandation est aujourd'hui réalisée.

➤ **Concernant les obligations imposées au jeune dans le cadre de son placement en centre éducatif fermé**

Vous recommandez que les obligations imposées au jeune dans le cadre de son placement en centre éducatif fermé ou dans le cadre d'une autre mesure judiciaire (contrôle judiciaire, liberté surveillée préjudicielle, sursis avec mise à l'épreuve) soient motivées précisément par le magistrat afin de mieux engager la prise en charge.

Cette préconisation relève de la compétence des magistrats. Néanmoins, je porte à votre connaissance le fait que, pour faciliter l'identification de ce point, la direction de la structure a

introduit dans la fiche de suivi relative au parcours du mineur les obligations ordonnées par le magistrat. Par ailleurs, ce travail est repris dans le cadre des relations avec les éducateurs de milieu ouvert.

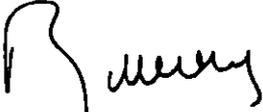
➤ **Concernant le respect par l'établissement de la laïcité et de la liberté de conscience**

Vous recommandez que l'établissement respecte à la fois la laïcité et la liberté de conscience et offre des menus permettant l'exercice des religions, sans imposer des repas confessionnels.

Je vous informe que les règles relatives aux régimes alimentaires liés aux convictions religieuses des jeunes ont été retravaillées auprès des personnels avec l'appui du référent laïcité citoyenneté territorial. La direction territoriale PJJ a pu constater par ailleurs sur le site et au moment des conférences stratégiques territoriales que l'établissement applique le texte du 4 mai 2015 relatif au règlement de fonctionnement. Ainsi, l'établissement adresse-t-il aux représentants légaux un document de cadrage sur le sujet afin qu'ils se positionnent et donnent leur autorisation, si une demande est formulée par le jeune, concernant la délivrance de repas spécifiques. Aucun repas confessionnel n'est donc imposé aux jeunes accueillis. En cas de désaccord (parents/ enfants), le juge est informé afin qu'il prenne une décision.

Afin de faciliter éventuellement l'exploitation des informations de suivi fournies ci-dessus, vous trouverez en pièce jointe, la réponse à vos recommandations sous forme de tableau.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie de croire, Madame la Contrôleure générale, à l'expression de mes salutations distinguées. *N. Belloubet*


Nicole BELLOUBET

PJ : Tableau de suivi des recommandations